



Hervorming van het vennootschapsrecht - Tweede lezing

Gepubliceerd op <https://www.presscenter.org>

Gepubliceerd op <https://www.presscenter.org>

[Home](#) > Hervorming van het vennootschapsrecht - Tweede lezing

Hervorming van het vennootschapsrecht - Tweede lezing

Door Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Gepubliceerd op 25/05/2018

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi introduisant le Code des sociétés et associations, et portant des dispositions diverses.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à réformer en profondeur le droit des sociétés belge. Les entreprises se voient proposer un instrument légal moderne, adapté et efficace qui doit permettre à la Belgique de devenir un lieu d'établissement attractif et compétitif pour les entreprises.

L'avant-projet vise à moderniser le droit des sociétés en suivant trois lignes directrices :

- une simplification de grande envergure :
 - suppression de la distinction entre les actes civils et les actes commerciaux et entres sociétés civiles et les sociétés commerciales
 - nouvelle dichotomie entre le droit de société et le droit des associations qui sont intégrés dans un seul code
 - suppression des sociétés publiques et limitation des règles réservées aux sociétés cotées
 - limitation des formes de société
 - limitation du nombre de dispositions pénales
- une flexibilisation poussée, en étant toutefois attentif aux intérêts des tiers, parmi lesquels les créanciers
- de nouvelles règles qui doivent permettre de faire face aux évolutions et aux nouvelles tendances européennes, telles les sociétés plus "mobiles"

Le projet peut être déposé à la Chambre des représentants.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé un avant-projet de loi adaptant certaines dispositions fiscales fédérales au nouveau Code des sociétés et des associations afin de garantir la neutralité sur le plan fiscal. L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

**FOD Kanselarij van de Eerste Minister - Algemene Directie Externe
Communicatie**

Wetstraat 16

1000 Brussel

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

<http://www.presscenter.org>

Voor meer informatie

Sieghild Lacoere <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Woordvoester van minister Koen Geens

+32 475 50 55 50

Copyright 2010 Résidence Palace - International Press Center